



SG/24-1024-182 du 14/10/2024

DISPOSITIF DE COMMUNICATION DES SERVICES AUPRES DES EPLE

Destinataires : Mesdames et messieurs les chefs d'établissements des collèges et des lycées publics et privés sous contrat - Messieurs et mesdames les secrétaires généraux d'EPL

Dossier suivi par : Mme MILLET - Tel : 04 42 91 71 53 - Mail : jeanne.millet@ac-aix-marseille.fr

Mesdames, messieurs,

Comme nous nous y étions engagés, un travail d'amélioration et de modernisation des modalités de communication des services auprès des EPLE est en cours.

Plusieurs projets sont lancés.

1/ La lettre hebdo aux établissements publics

1.1/ La publication de la lettre hebdo

Depuis mai 2024, les établissements du 2nd degré public sont destinataires de la **lettre hebdo aux établissements**, via les adresses ce.xxxxxxxx@ac-aix-marseille.fr et la liste des SG d'EPL.

Cette lettre est publiée tous les lundis matin.

Elle vise à concentrer dans un même document les communications des services académiques, des services de région académique et des corps d'inspection qui sont destinées aux équipes de direction des établissements.

L'accès à la lettre hebdo est réservé aux chefs d'établissement, chefs d'établissement adjoints, secrétaires de direction et secrétaires généraux d'EPL.

L'objectif est de réduire le nombre de courriels que les établissements reçoivent de la part des services et de simplifier le traitement de l'information. **Il est donc essentiel de s'y référer toutes les semaines.**

Dans le même objectif de diminuer le nombre de courriels, **vous ne recevrez plus de courriel contenant le lien à partir du 4 novembre 2024.**

Je vous invite donc dès aujourd'hui à placer l'adresse ci-dessous dans vos favoris.

<https://appli.ac-aix-marseille.fr/publications/category/lettre-hebdo/>

La lettre hebdo y est publiée tous les lundi matin.

1.2/ L'enquête

Un questionnaire qualité sera mis à disposition via la lettre hebdo du 14 octobre 2024 pour évaluer l'opportunité, la qualité, la lisibilité de la lettre hebdo. Je vous remercie d'encourager tous les membres de votre équipe, lecteurs de la lettre hebdo, à y répondre.

1.3/ Appel à participation au comité éditorial

Tous les jeudis matin, de 9h à 10h, le comité éditorial étudie les propositions de publication des services. C'est l'occasion pour les chefs d'établissement présents de faire part de leurs besoins sur les sujets à traiter. Le secrétaire général d'académie, et/ou ses adjoints participent également au comité éditorial.

Actuellement, des chefs d'établissement de collèges et de lycées généraux des Bouches-du-Rhône participent au comité éditorial. Nous invitons les chefs d'établissement des autres départements ainsi que de la voie professionnelle, et les SG d'EPL, à participer également au comité éditorial. Vous pouvez faire acte de candidature en écrivant à communication-interne@ac-aix-marseille.fr

2/ La lettre hebdo aux établissements privés

Un travail de création d'une lettre hebdo pour les établissements privés est en cours par l'équipe communication, la DEEP et le secrétariat général.

Un appel à candidature pour le comité éditorial a déjà eu lieu.

Le premier numéro de la lettre hebdo privé devrait paraître après les vacances de la Toussaint.

3/ Le bulletin académique

Le site bulacad (<https://bulacad.ac-aix-marseille.fr/>) ne sera plus utilisé dans quelques mois.

Les circulaires et arrêtés académiques sont d'ores et déjà publiés sur Esterel publications, intranet de l'académie. Esterel publications dispose d'un moteur de recherche performant, qui permet de retrouver facilement les arrêtés et circulaires.

Les arrêtés et circulaires publiés au BA sont également relayés toutes les semaines dans la lettre hebdo.

4/ Esterel Publications

L'intranet Esterel Publications est en cours de réalisation.

Il sera officiellement ouvert en décembre 2024.

L'intranet regroupe les publications des services et les actualités et les présente par thème, ainsi que par type de personnel ou par type d'établissement.

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Bruno MARTIN, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille